

L'Info SCCC-UQO

Vol. 3, no 27

Le 2 juillet 2019



Les heures de cours et les heures assurables

Certaines personnes chargées de cours touchent de l'assurance-emploi pendant la période estivale. Toutefois, il faut avoir travaillé suffisamment d'heures afin de pouvoir toucher des prestations. Ce seuil dépend du taux

de chômage de la région où la personne habite. Pour recevoir un relevé d'emploi, vous devez cocher la case correspondante lorsque vous signez le contrat. Sachez que l'UQO reconnaît, pour ...

[Lire la suite.](#)

Les évaluations et vos droits

Les cours intensifs du trimestre d'été viennent de prendre fin. Le SCCC-UQO aimerait vous rappeler l'importance de remplir le formulaire du contexte d'enseignement. En effet, ce formulaire pourrait vous protéger en cas d'évaluation insatisfaisante. Nous vous invitons aussi à faire une copie de ce formulaire et de le garder précieusement. Les personnes convoquées par la direction d'un département sont priées ...



[Lire la suite.](#)



Vos droits ne prennent pas de vacances

Nicole Boisvert, notre adjointe administrative, est déjà en vacances. Toutefois, sachez que les membres du Comité exécutif se relaieront afin de consulter les courriels ainsi que

les messages vocaux du Syndicat. Il se peut néanmoins que le délais de réponse soit légèrement supérieur qu'à l'habitude. N'hésitez donc pas à nous contacter. Néanmoins, une lettre d'entente a été signée entre l'Employeur ...

[Lire la suite.](#)

Consultez l'agenda syndical





Revue de presse

Harcèlement sexuel : la parole se libère à l'Université Toulouse Jean Jaurès

Année universitaire chargée pour la commission disciplinaire de l'Université Toulouse Jean Jaurès (UT2). Traditionnellement, cette instance se cantonnait plutôt à des affaires de triche aux examens ou de plagiat. Il y avait bien eu ce prof de l'IUT de Figeac, établissement rattaché à l'UT2, suspendu en 2017 pendant un an pour avoir pris l'habitude de convoquer ses étudiantes à 21 heures, de ...

[Lire la suite.](#)

Abonnez-vous à l'Info-Négo et à l'Info SCCC-UQO

Les personnes chargées de cours sont d'office abonnées à nos infolettres à l'adresse @uqo.ca.

Il est désormais possible pour les autres de s'abonner à nos deux infolettres : l'Info-Négo et l'Info SCCC-UQO. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire électronique ci-dessous. Par ailleurs, il est possible pour les personnes chargées de cours d'y ajouter une adresse personnelle.

[Lire la suite.](#)



Suivez-nous sur Facebook et Twitter



